

ENTRETIEN AVEC
FRANÇOIS DELAVENNE

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FDC

*« Je suis inquiet sur les modalités
de l'harmonisation européenne »*

REF : *Quel est le point de vue du praticien des marchés financiers sur les grandes décisions qui engagent la construction financière et monétaire européenne ?*

François Delavenne : Je ne suis pas particulièrement optimiste en ce qui concerne la construction européenne telle qu'elle semble se dessiner. En effet, la dynamique européenne implique la libre circulation des capitaux et des services, sans oublier l'alignement des politiques économiques et monétaires. Il en découle une nécessaire harmonisation des différentes règles et procédures à travers les pays de la Communauté. Sous risque d'une forte délocalisation de l'épargne vers quelques pays offrant des conditions particulièrement avantageuses, les règles de concurrence doivent s'appliquer à tous les Etats membres sans exception. Il est donc nécessaire d'aligner les différentes règles prudentielles. Ce qui n'est nullement le cas pour le moment, par exemple, l'application du ratio Cooke varie d'un pays membre à l'autre, les politiques des banques centrales à l'égard des faillites bancaires sont pour le moins disparates. Ainsi la Banque de France use de son influence pour prévenir la moindre des faillites, ce qui n'est nullement le cas en Allemagne ou en Italie.

L'harmonisation semble donc inévitable. Ce qui m'inquiète le plus c'est comment cette harmonisation va se réaliser, selon quels critères et quelles seront les références d'alignement ? Les exemples en la matière ne sont guère rassurants, le plus démonstratif est peut-être celui des OPCVM monétaires. L'harmonisation a abouti à un alignement sur les conditions minimales d'exigence. Ils ont été pratiquement défiscalisés, ce qui, en plus, privilégie aujourd'hui l'épargne à court terme au détriment de l'épargne à long terme.

Je crains donc que l'uniformisation ne se fasse sous la seule pression de la concurrence. Si tel est le cas, afin de toujours rester performant, le risque est de devoir s'aligner constamment sur les exigences minimales sacrifiant ainsi

la sécurité et le contrôle prudentiel. Il serait plus judicieux de s'aligner sur des conditions d'exigence préservant le système financier de toute fragilisation.

— *Dès lors, quelles sont vos propositions ?*

— Entendons-nous bien, mes appréhensions ne correspondent nullement à une certaine frilosité à l'égard de la construction européenne. Elles ont même une inspiration inverse. En effet, tout ce qui à trait à la politique fiscale, à la gestion de l'épargne à long terme, au contrôle prudentiel, monétaire ou même bancaire relève du pouvoir politique et non des seuls acteurs économiques ou financiers. Je pense donc qu'en ce qui concerne l'Europe commerciale, des institutions comme celles existant à Bruxelles sont suffisamment compétentes pour la réglementer, mais tout ce qui relève du monétaire relève également du politique et un véritable pouvoir politique européen semble devoir s'imposer.